

La vie est belle tant que vous dites STOP à l'amiante.



Construit avant 1990?
Faites le test amiante.



Tous les ouvrages construits avant 1990 et les éléments qui les composent peuvent contenir de l'amiante. Les tableaux électriques en font aussi partie. Toute action mécanique sur des éléments de construction amiantés libère des fibres dangereuses. Il suffit d'en inhaler une petite quantité pour risquer un cancer.

Protégez-vous: respectez les nouvelles règles vitales amiante et les règles amiante pour votre branche! suva.ch/amiante

Plus vous en savez sur l'amiante, mieux vous pouvez vous protéger

Tous les bâtiments construits avant 1990 peuvent contenir de l'amiante. Par conséquent, réalisez toujours un diagnostic amiante! Et respectez les nouvelles règles vitales amiante!

1. Les ouvrages construits avant 1990 peuvent renfermer des matériaux amiantés.
2. Avant le début des travaux: détermination des dangers et diagnostic des polluants.
3. En cas de doute ou de risque amiante: interrompre les travaux!
4. Les responsables instruisent leurs collaborateurs et collaboratrices.
5. Porter les équipements de protection et exécuter les travaux selon l'état de la technique.
6. À la fin des travaux: nettoyage et élimination.

Scannez le code QR pour consulter et partager les nouvelles règles vitales amiante.



Tenez également compte des règles amiante pour votre branche!

Les règles que nous avons définies pour une série de métiers et d'activités attirent l'attention sur les dangers et indiquent le comportement à adopter face à un danger.